

PAR COURRIEL

Montréal, le 11 décembre 2020

[REDACTED]

N/Réf. : AI2021-113

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès à l'information du 4 décembre 2020 en vue d'obtenir des listes ou le nombre d'entreprises privées de compétence fédérale qui ne sont pas assujetties à la *Loi sur les langues officielles* ni à la *Charte de la langue française* ainsi que celles détenant un certificat de francisation, nous vous informons, après analyse, que nous ne détenons aucun document correspondant aux critères de votre demande.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Émilie Rousseau
accès.information@oqlf.gouv.qc.ca